

Objet : 4^{ème} Forum culturel des Baronnies Provençales - Prise en charge des frais de déplacement pour des intervenants bénévoles.

Lors de sa réunion du 3 juillet 2013, le Comité syndical du SMBP a approuvé l'organisation du 4^e forum culturel des Baronnies Provençales qui doit se dérouler le 19 octobre prochain à Laragne-Montéglin, à la salle des fêtes (délibération 2013-07-02). Il a été notamment prévu d'organiser des ateliers qui seraient animés par des intervenants bénévoles.

Par ailleurs, par délibération n° 42-2010 du 25 juin 2010, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales a accepté le principe de prendre en charge des frais (déplacement, hébergement, restauration) liés à des actions démonstratives et engagés par des personnes qui participent à des actions à titre bénévole. Par ailleurs, le Comité Syndical a approuvé le principe de déléguer les conditions de prise en charge de ces frais de mission au Bureau Syndical.

Aussi, dans le cadre de ce forum culturel, le Président propose que les frais de déplacement des intervenants bénévoles puissent être pris en charge par le SMBP, conformément à la délibération 42-2010 du 25 juin 2010.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Décide** de prendre en charge les frais de déplacements et/ou d'hébergement – restauration des intervenants bénévoles lors du 4^e forum des acteurs culturels
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD